

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**

N° 90490 à 90511

présentés par  
M. Daniel Paul  
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 5**

Rédiger ainsi cet article :

« La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières est ainsi modifiée :

« I. – Dans le *c* du 1° et dans le *c* du 2° du II de l'article 18, les mots : « tarifs de vente aux clients non éligibles », dans le cinquième alinéa du III de l'article 18, les mots : « tarifs de vente de l'électricité aux clients non éligibles », dans le neuvième alinéa du III de l'article 18, les mots : « tarifs de vente aux consommateurs non éligibles » sont remplacés par les mots : « tarifs réglementés de vente » ».

« II. – Dans les premier et troisième alinéas de l'article 50, les mots : « client non éligible » sont remplacés par les mots : « client bénéficiant des tarifs réglementés de vente ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de réécriture globale destiné à faciliter la lisibilité de la loi et, partant, d'améliorer l'accessibilité du droit.

Il convient d'indiquer que la loi modifiée par le présent article est bien la loi relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières.

Par ailleurs, par souci de clarté, il est préférable de décomposer cet article touffu et compact en deux alinéas :

- le premier consacré à la modification de l'article 18 de la loi n° 2004-803 ;
- le second dédié à la modification de l'article 50 de la même loi.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 90490 de M. Daniel Paul  
Adt n° 90491 de M. Asensi  
Adt n° 90492 de M. Biessy  
Adt n° 90493 de M. Bocquet  
Adt n° 90494 de M. Braouezec  
Adt n° 90495 de M. Brard  
Adt n° 90496 de M. Brunhes  
Adt n° 90497 de Mme Buffet  
Adt n° 90498 de M. Chassaigne  
Adt n° 90499 de M. Desallangre  
Adt n° 90500 de M. Dutoit  
Adt n° 90501 de Mme Fraysse  
Adt n° 90502 de M. Gérin  
Adt n° 90503 de M. Goldberg  
Adt n° 90504 de M. Gremetz  
Adt n° 90505 de M. Hage  
Adt n° 90506 de Mme Jacquaint  
Adt n° 90507 de Mme Jambu  
Adt n° 90508 de M. Lefort  
Adt n° 90509 de M. Liberti  
Adt n° 90510 de M. Sandrier  
Adt n° 90511 de M. Vaxès